

<https://snetap-fsu.fr/Mission-enseignement-scolaire-du.html>



# Mission enseignement scolaire du Sénat : extrait du rapport de la commission des finances

- Les Dossiers - Vie Scolaire -  
Date de mise en ligne : dimanche 12 juillet 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## Extrait du rapport de la commission des finances du Sénat concernant les crédits de la mission enseignement scolaire (p.218)

« Concernant les assistants d'éducation ([AE](#)), votre rapporteur spécial ne peut que déplorer que l'écart de rémunération constaté entre les AE employés par l'éducation nationale et ceux employés au sein de l'enseignement technique agricole n'ait toujours pas été résorbé.

À l'éducation nationale, le budget réservé à un AE est de 26 598 euros par an (contre 23 109 dans l'enseignement agricole, le complément étant pris sur les budgets des établissements, ce qui ne leur permet pas toujours de rémunérer les AE sur 12 mois ou peut les conduire à minorer le nombre d'AE ce qui (n'est pas sans poser des problèmes d'encadrement et de sécurité dans les établissements concernés »

- 218 - LOI DE RÉGLEMENT ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2014

Enfin, votre rapporteur spécial souhaite faire part de sa vive préoccupation quant aux effets de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, dans les filières professionnelle et technique agricole, au regard des résultats dégradés enregistrés au niveau du bac pro en trois ans et des difficultés rencontrées pour assurer aux élèves une réelle poursuite d'études, deux objectifs que s'était pourtant fixée cette réforme.

**Il plaide donc à nouveau pour que soit rapidement aménagé, en parallèle, un parcours en quatre ans, par le biais par exemple de « classe spécifique » au sein du système éducatif.**

Ce type de classe a d'ailleurs été expérimenté depuis 2009 par l'équipe éducative du lycée agricole public de Tours Fondettes, à Fondettes en Indre-et-Loire.

Votre rapporteur spécial appelle donc de ses vœux le maintien de ce dispositif et son déploiement et invite donc le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à revenir sur sa décision de mettre fin à ce dispositif à la rentrée 2016, alors même que d'autres établissements agricoles publics avaient présenté des projets à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ([DGER](#)) pour créer ce type de classe de re-médiation en faveur de la réussite des élèves.